

Commission paritaire professionnelle des paysagistes vaudois

Exemple de fiche de salaire pour employé mensualisé

Période de salaire:
du 01.08.24 au 31.08.24

Catégorie de salarié:
B2, Jardinier qualifié

Monsieur
XXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXX
Adresse 1
Adresse 2
NP Ville

Éléments de base	Heures/base	Taux	Montant
Salaire mensuel			4 775.85
13ème salaire*			---
Heures supplémentaires	0	125%	
Sous-total A			4 775.85
Allocation familiale (à titre indicatif)	1	322	322.00
Sous-total B			5 097.85
Indemnités de repas	21 j.	19.00	399.00
Sous-total C, salaire brut			5 496.85
Cotis. AVS/AI/APG	4 775.85	5.300%	253.10
Cotis. Assurance chômage	4 775.85	1.10%	52.55
Prime AANP **	4 775.85	1.21%	57.80
Cotis.IJM**	4 775.85	0.25%	11.95
Cotisation LPP **			197.65
Contribution professionnelle	4 775.85	0.7%	33.45
Cotis. PCFam	4 775.85	0.06%	2.95
Total déductions			609.45
Salaire net			4 887.40

Horaire

Ancien solde d'heures	1300.00
Heures à ajouter	189.00
Nouveau solde d'heures	1489.00
Horaire CCT 2025 indicatif à cette période:	1486.50

Vacances:

Ancien solde vacances	15 j.
Nombre de jours pris ce mois	6 j.
Nouveau solde vacances	9 j.

* le 13ème salaire est versé en fin d'année

** Remarque : les taux de cotisations sont indiqués à titre d'exemple, à vérifier de cas en cas. Les primes IJM sont payées par 2/3 employeur et 1/3 par le travailleur (cf. art.17.1 let.B)

Nous vous prions de vérifier immédiatement ce décompte et de nous signaler les erreurs éventuelles.

Le paiement est effectué sur le compte "banque" yyy-Sxxxx-xx.xxx